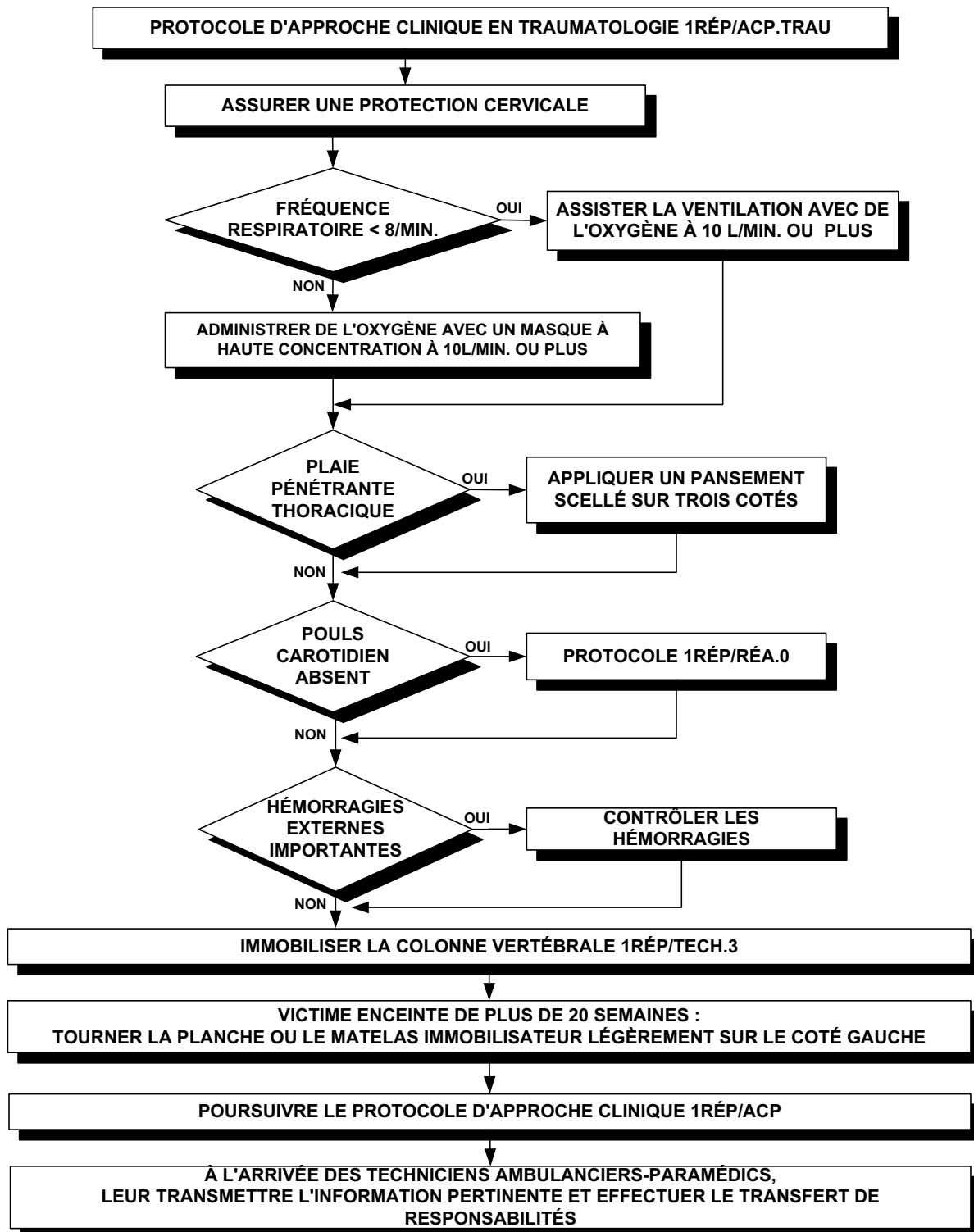


1RÉP/TRAU. 1 Traumatisme adulte (incluant traumatisme thoracique et abdominal)



1RÉP/TRAU. 1 Traumatisme adulte (incluant traumatisme thoracique et abdominal) (PR-2, 3)

1. Se référer au protocole 1RÉP/ACP.TRAU (Approche clinique préhospitalière en traumatologie).
2. Appliquer une protection cervicale.
3. Vérifier la fréquence respiratoire et intervenir selon a), b) ou c) :
 - a) Si fréquence respiratoire < 8/min, assister la ventilation avec de l'oxygène à 10 L/min ou plus;
 - Si plaie pénétrante thoracique, appliquer un pansement scellé sur trois faces;
 - Si pouls carotidien absent;
 - Appliquer le protocole 1RÉP/RÉA. 0 (Intervention globale – Arrêt cardiorespiratoire).
 - Si pouls carotidien présent;
 - Contrôler les hémorragies externes importantes.
 - b) Si fréquence respiratoire ≥ 8 /min, administrer de l'oxygène avec masque à haute concentration à 10 L/min ou plus;
 - Si plaie pénétrante thoracique, appliquer un pansement scellé sur trois faces;
 - Si pouls carotidien présent et pouls radial absent.
 - Contrôler les hémorragies externes importantes.
 - c) Si fréquence respiratoire et fonction circulatoire adéquates avec altération de l'état de conscience.
 - Administrer de l'oxygène avec un masque à haute concentration à 10 L/min ou plus;
 - Contrôler les hémorragies externes importantes;
 - En présence de vomissements, positionner le patient légèrement incliné vers la gauche.
4. Si présence d'éviscération, appliquer des compresses abdominales humides avec une solution saline et envelopper les viscères avec un pansement occlusif. Ne pas tenter de repousser les viscères.
5. Immobiliser la colonne vertébrale. Se référer au protocole 1RÉP/TECH. 3 (Protection spinale adulte).
6. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la perte de chaleur corporelle et manipuler avec soin si risque d'hypothermie.
7. Poursuivre le protocole 1RÉP/ACP.TRAU. (Approche clinique préhospitalière en traumatologie).
8. À l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics, leur transmettre l'information pertinente et effectuer le transfert de responsabilités.